

Patrice Martin-Lalande

député de Loir-et-Cher

interroge le Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll

dans le cadre de la discussion en Commission élargie de la mission "agriculture"

du projet de loi de finances pour 2017

sur l'amélioration de la lutte contre les maladies de la vigne et du bois

le jeudi 27 octobre 2016

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous interroger, comme je le fais depuis 2010, sur **les moyens alloués à la lutte et à la recherche contre les maladies de la vigne et du bois** qui touchent tous nos vignobles.

Ainsi que l'ont rappelé nos collègues Jean-Marie Sermier [LR, Jura] et Catherine Quéré [PS, Charente Maritime] dans leur *Rapport d'information* de juillet 2015, **notre filière viticole est aujourd'hui directement et gravement menacée**, comme l'est la place de la France comme 1er producteur mondial, en raison d'un manque à gagner pesant principalement sur les exportations, de l'ordre d'1 milliard d'€ / an. Notre filière viticole, c'est 550 000 emplois directs permanents, le plus souvent ruraux.

L'essentiel des pertes d'exploitation est dû à la propagation de l'ESCA depuis l'arrêt en 2001, pour des raisons de dangerosité à la manipulation, du traitement à l'arsenite de sodium.

Au-delà de la perte économique, **c'est tout notre patrimoine qui est touché** : la baisse de rentabilité atteint le tissu économique local, d'autant plus nettement qu'il est constitué de petites exploitations, ce qui est par exemple le cas en Val de Loire.

Mais la recherche est en la matière nécessairement lente. Les rythmes opposés entre la lenteur de la recherche viticole et la progression rapide des maladies doivent conduire à ne relâcher l'attention ni sur les moyens de la lutte, ni sur l'effort de recherche.

Dans leur excellent *Rapport d'information*, **Jean-Marie Sermier et Catherine Quéré proposent** :

- de faciliter l'arrachage des vignes abandonnées qui favorisent aujourd'hui la propagation des maladies ;
- de permettre à tout exploitant de demander au pépiniériste d'effectuer des tests avant livraison des plants ;
- de renforcer le rôle des Groupements de défense contre les organismes nuisibles [GDON] ;

- d'encourager la recherche, notamment par un aménagement du crédit d'impôt recherche ;
- et de réorganiser l'observatoire des maladies de la vigne pour le rendre plus efficace.

Monsieur le Ministre, ma question est simple et je veux y associer mon collègue Jean-Marie Sermier :

- **quelle suite** le Gouvernement compte-il donner aux propositions de nos collègues Sermier et Quéré ?
- Et quelles mesures compte-il notamment prendre pour **améliorer 1/ la fiscalité, 2/ la coordination et 3/ la promotion de la lutte et de la recherche** contre les maladies du bois et de la vigne ?

Je vous remercie.